



**RÈGLEMENT  
PARTICULIER  
Provisoire**

**Rallye de démonstration  
29-30 mai 2026**

# Table des matières

1. GÉNÉRALITÉS .....	3
1.1. Préambule .....	3
1.2. Organisateur .....	3
1.3. Responsables de la manifestation .....	3
1.4. Approbation .....	3
1.5. Description de la manifestation .....	3
1.6. Emplacement du secrétariat et heures d'ouverture .....	3
2. PROGRAMME ET EMBLEMES .....	4
3. VÉHICULES AUTORISÉS - CONFORMITÉ - ÉQUIPEMENTS .....	5
3.1. Vérifications administratives .....	5
3.2. Licences .....	6
3.3. Vérifications techniques .....	6
3.3.1. Points de sécurité .....	6
3.3.2. Équipements de sécurité .....	6
3.4. Examen général du véhicule .....	7
3.5. Véhicules autorisés au départ .....	7
4. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION .....	7
4.1. Programme de la manifestation .....	8
4.2. Reconnaissances .....	8
4.3. Parcours de mise au point .....	8
5. PÉNALITÉS .....	8
5.1. Départ refusé .....	8
5.2. Exclusion .....	8
6. ÉQUIPEMENTS .....	9
7. ASSURANCES .....	9
8. PUBLICITÉ SUR LES VOITURES (hors publicité d'époque) .....	9
9. APPLICATION DU RÈGLEMENT - RÈGLES DE BONNE CONDUITE .....	9
10. CIRCULATION – ASSISTANCE .....	9
10.1. Parcours .....	9
10.2. Dépannage – Assistance sur le parcours .....	10
11. PARC D'ASSISTANCE .....	10
11.1. Ouverture et Fermeture du parc d'assistance .....	10
11.2. Comportement dans le parc d'assistance .....	10

**29 & 30 MAY 2026**  
ALLE-SUR-SEMOIS, BELGIUM



rtbf  
**CLASSIC 21**

rtbf  
**duvio**

VR<sub>sur</sub>  
es  
sem  
ois  
se

11.3.	Parcs d'assistance/Regroupement .....	10
11.4.	Restauration / Opérations de relations publiques en parc d'assistance : .....	10
12.	REMISE DES PRIX .....	11
13.	ENGAGEMENT.....	11
13.1.	Nombre d'engagés.....	11
13.2.	Éligibilité du véhicule .....	11
13.3.	Droits d'engagement .....	11
13.4.	Coordonnées bancaires .....	11
13.5.	Remboursement de l'engagement .....	11
13.6.	Pass complémentaires .....	12
ANNEXE 1 -	TIMING.....	12

**WWW.ARDENNERALLYFESTIVAL.BE**



## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Préambule

STADE 27 organise les 29 et 30 mai 2026 la 3<sup>ème</sup> édition de l'ARDENNE RALLY FESTIVAL. Il s'agit d'une démonstration historique sur routes sécurisées, réservée à une sélection de voitures d'époque, sans aucune notion de chronométrage ni de classement. La manifestation a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès des communes de Vresse-sur-Semois, de Bièvre, de Bouillon et Gedinne. En cas de litiges, seul le règlement particulier en français fait foi.

### 1.2. Organisateur

STADE 27 SA (DG Sport)  
Avenue du Stade, 27  
4910 THEUX  
Tel 00 32 (0)87 53 90 09  
E-mail : [info@ardennerallyfestival.be](mailto:info@ardennerallyfestival.be)

### 1.3. Responsables de la manifestation

Organisateur : Stade 27 sa  
Coordination sportive : Carolane JUPSIN  
Responsable de la Sécurité : Félix FABRY / Philippe MARQUET  
Responsable des vérifications techniques : Kristof LEMMELIJN  
Observateur RACB : Anton DUPAN

### 1.4. Approbation

Numéro de Visa RACB : DEMO1-M038

en date du : 19/05/2026

### 1.5. Description de la manifestation

Cette manifestation est ouverte à :

- Une sélection de véhicules historiques de rallye de plus de 25 ans (voitures antérieures au 31/12/1998).
- Une sélection de voitures de rallye présentant un intérêt historique particulier.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse, mais une démonstration avec comme seul objectif la nostalgie et la notion de plaisir, sans prise de risques inutiles, ni prise de temps; le but est de rouler à sa main sur des parcours de démonstration sécurisés. Deux personnes au maximum seront autorisées à bord.

Les parcours de démonstration seront fermés à la circulation par Arrêté de police et réservés exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux véhicules de l'organisation.

Les parcours de démonstration sur routes fermées seront reliés par des parcours de liaison sur routes ouvertes et soumises au respect du code de la route.

### 1.6. Emplacement du secrétariat et heures d'ouverture

Nom : Salle des Fêtes

**29 & 30 MAY 2026**  
ALLE-SUR-SEMOIS, BELGIUM



rtbf CLASSIC 21

rtbf duvio

VR<sub>sur</sub>  
es  
sem  
ois  
se

Adresse : Rue Dr Théodule Dehogne  
Code postal & ville : 5550 Alle-sur-Semois  
Heures d'ouverture : jeudi 28 mai de 8h00 à 18h00  
vendredi 29 mai de 8h00 à 19h00  
samedi 30 mai de 8h00 à 16h00

Parc d'assistance opérationnel : du jeudi 28 mai à 9h00 au dimanche 31 mai à 10h00.

Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV) :

<https://ardennerallyfestival.be/concurrent/tableau-daffichage-virtuel-2/>

Sportity App: ARF2026DEMO

## 2. PROGRAMME ET EMPLACEMENTS

Lundi 5 janvier 2026		
13h00	Ouverture des demandes d'éligibilité	<a href="https://ardennerallyfestival.be/">https://ardennerallyfestival.be/</a>
Lundi 30 mars 2026		
23h59	Clôture des engagements à tarif minoré	<a href="https://ardennerallyfestival.be/">https://ardennerallyfestival.be/</a>
Lundi 18 mai 2026		
12h00	Clôture des engagements	<a href="https://ardennerallyfestival.be/">https://ardennerallyfestival.be/</a>
Mercredi 20 mai 2026		
12h00	Date finale pour demande spécifique pour le parc d'assistance	<a href="https://ardennerallyfestival.be/">https://ardennerallyfestival.be/</a>
Vendredi 22 mai 2026		
15h00	Publication de la liste des participants	<a href="https://ardennerallyfestival.be/">https://ardennerallyfestival.be/</a>
Mardi 26 mai 2026		
12h00	Publication des horaires des vérifications techniques	TOAV
Jeudi 28 mai 2026		
8h00 – 11h00	Vérifications administratives Distribution du matériel aux concurrents Enregistrement reconnaissances	Salle des Fêtes Rue Dr Theodule Dehogne 5550 Alle-sur-Semois
9h00 – 17h00	Reconnaissance du parcours	Itinéraire

**WWW.ARDENNERALLYFESTIVAL.BE**



10h00 - 18h00	Vérification technique	Podium
9h00	Ouverture du Parc d'Assistance	Alle-sur-Semois
18h30	Briefing obligatoire	Salle des Fêtes Rue Dr Theodule Dehogne 5550 Alle-sur-Semois
<b>Vendredi 29 mai 2026</b>		
9h00 - 11h00	Reconnaissance du parcours	Itinéraire
9h00 - 11h30	Parcours de mise au point (Shakedown)	Itinéraire
12h30	Jour 1 : départ de la première voiture	Podium
<b>Samedi 30 mai 2026</b>		
08h30	Jour 2 : départ de la première voiture	Podium

### 3. VÉHICULES AUTORISÉS - CONFORMITÉ - ÉQUIPEMENTS

Sont éligibles les voitures originales ou répliques ayant écrit l'histoire des rallyes internationaux. Un Comité de Sélection validera l'éligibilité des véhicules en fonction de leur intérêt et de leur conformité historique. Il les répartira selon les catégories suivantes :

- **ORIGINAL** : voitures de rallye historiques originales.
- **RÉPLIQUE** : répliques de voitures de rallye historiques identiques aux originales.
- **HISTORIQUE** : modèles de voitures de rallye ayant marqué l'histoire mais ne correspondant pas à un modèle original (soumis à l'acceptation préalable du jury).

NB : L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement si le véhicule ne satisfait pas à l'esprit du Festival.

**! Les véhicules devront être assurés et être conformes aux règles du Code de la Route !**

**! L'organisation décline toute responsabilité en cas d'infraction !**

**! Le nombre maximum de véhicules admis au départ est de 150 !**

#### 3.1. Vérifications administratives

Lors des vérifications administratives les membres de l'équipage devront être en mesure de présenter:

- Leur permis de conduire.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : certificat d'immatriculation, attestation d'assurance et contrôle technique en cours de validité.
- Une licence ou demo pass valable (voir point 3.2.)

L'équipage recevra :

- Un Road Book
- Un pass « SERVICE »
- Un numéro d'identification pour les reconnaissances
- Une plaque rallye
- Les numéros de voiture

### 3.2. Licences

Chaque membre de l'équipage doit être détenteur d'une licence ou demo pass :

- Soit il est détenteur de n'importe quelle licence pilote nationale valable.  
Si vous êtes affilié à une fédération étrangère, vous devez présenter une autorisation de sortie qui peut être permanente ou ponctuelle.
- Soit il doit faire une demande pour l'obtention d'un demo pass au RACB via le lien [https://racb.com/obtenir\\_sa\\_licence-792.html](https://racb.com/obtenir_sa_licence-792.html). Cliquez sur « Licence pilote nationale » puis sur « One Event Licence Pilote et copilote » et enfin « One Event Rally Demo Pass ».

Pour les voitures type Rally1, Rally2, WRC, S2000, RRC, RGT, A8, N4, Kitcar2.0, Groupe B suivant Annexe 6 Art 1.4 de l'Annexe K de la FIA, un avis positif de RACB Sport sur base d'expérience est également nécessaire.

Bon à savoir :

- o Les demandeurs ne doivent pas fournir d'examen médical ou test à l'effort. La simple introduction de la demande est suffisante.
- o Un demo pass one event coûte 75€

Le pilote doit obligatoirement être titulaire d'un permis de conduire civil en cours de validité.

Concernant l'âge :

- Il est strictement interdit de conduire sans être titulaire du permis de conduire.
- En revanche, les co-pilotes sont autorisés à participer à partir de 16 ans en fournissant une autorisation parentale.

### 3.3. Vérifications techniques

Chaque véhicule devra être présenté aux vérifications techniques selon l'heure de convocation qui sera communiquée aux participants sur le TOAV le mardi 26 mai à 12h00.

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de sa concordance avec le dossier d'inscription.

#### 3.3.1. Points de sécurité

Les commissaires techniques effectueront des vérifications portant sur les points de sécurité suivants :

- Vérification des pneumatiques qui doivent être en bon état. Les pneus slicks sont interdits.
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le Code de la Route.
- Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse.

#### 3.3.2. Équipements de sécurité

Outre les points mentionnés à l'article 3.2.1, les commissaires techniques effectueront des vérifications portant sur les équipements de sécurité suivants :

- **Arceau de sécurité :**

L'installation d'un arceau de sécurité conforme à l'Annexe K ou J de la FIA en cours de validité ou conforme à la spécification de période (spécifications en vigueur à l'époque de leur conception), est obligatoire.

• **Sièges et Fixation des sièges :**

Les sièges baquets et leur installation doivent être conforme à l'annexe K ou J. Leur date d'utilisation peut être expirée, à condition que le siège soit en bon état et apte à assurer la sécurité du (co)pilote. La fixation au châssis doit être solide et adaptée aux sièges baquets. La présence de 2 cutters coupe-harnais est obligatoire.

• **Ceintures de sécurité :**

Un harnais de sécurité (harnais 6 points recommandés) et leur installation doivent être conforme à l'annexe K ou J. Leur date d'utilisation peut être expirée, à condition que le harnais soit en bon état et apte à assurer la sécurité du (co)pilote.

• **Extincteurs :**

Le véhicule doit être équipé d'un extincteur d'au moins 2 kg. Il doit être solidement fixé et accessible à l'équipage. La date du dernier contrôle ne doit pas dépasser 2 ans.

• **Casque et cagoule :**

En tout état de cause, le port du casque (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son coéquipier, est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

• **Autres équipements :**

Le port de vêtements longs recouvrant entièrement les jambes et les bras est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.

Le port de chaussures fermées en toile, tissu ou cuir est obligatoire pour le pilote et le copilote.

Le port d'un équipement de sécurité FIA est recommandé, y compris un FHR (Hans).

Pour les voitures type Rally1, Rally2, WRC, S2000, RRC, RGT, A8, N4, Kitcar2.0, Groupe B suivant Annexe 6 Art1.4 de l'Annexe K de la FIA, le port d'un équipement FIA avec au moins les normes suivantes est obligatoire :

- FIA 8856-2000 (avec ou sans hologramme) ou 8856-2018 pour la combinaison, sous-vêtements, cagoule, gants en chaussures
- FIA 8858-2002 ou 8858-2010 pour le FHR (Hans)
- FIA 8859-2010, 8859-2015, 8860-2010 ou 8860-2018 pour le casque.

### 3.4. Examen général du véhicule

À la suite de ces vérifications, l'organisation pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement.

### 3.5. Véhicules autorisés au départ

Le départ ne sera autorisé qu'aux véhicules ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.

## 4. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Deux personnes, sanglées et casquées pour les parcours de démonstration, seront autorisées à bord.

Le port du casque n'est pas autorisé sur les parcours de liaison sur routes ouvertes à la circulation sauf dérogation mentionnée dans le roadbook. L'intervalle des départs sera de 30 secondes; il pourra être modifié par la Directrice de course en cas de risques de rattrapage.

#### 4.1. Programme de la manifestation

##### - Journée 1

Le **jeudi 28 mai 2026** sera consacrée aux vérifications administratives et techniques ainsi qu'aux reconnaissances.

##### - Journée 2

**Vendredi 29 mai 2026** : parcours de mise au point de 9h00 à 11h30.

Départ du rallye à 12h30 de Alle-Sur-Semois pour une distance totale de 140 kilomètres dont 40 kilomètres de parcours de démonstration.

##### - Journée 3

**Samedi 30 mai 2026** : départ à 08:30 de Alle-Sur-Semois pour une distance totale de 360 kilomètres dont 110 kilomètres en parcours de démonstration.

#### 4.2. Reconnaissances

Les parcours de démonstration ne pourront être reconnus que selon le planning diffusé aux participants (Article 2- Programme du présent règlement particulier). Le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse, une attention particulière est demandée lors de la traversée de villages. Veuillez noter que les épreuves de démonstrations seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances.

Les reconnaissances ne sont pas obligatoires mais vivement recommandées. Elles seront limitées à 2 passages par secteur de démonstration.

Toute violation à ces dispositions entraînera l'exclusion de l'évènement.

#### 4.3. Parcours de mise au point

Les membres d'équipage ont la possibilité de participer à un parcours de mise au point le vendredi 29 mai, de 9h00 à 11h30. Ils peuvent effectuer autant de passages qu'ils le souhaitent durant ce créneau. Le tarif de participation est fixé à 150 €.

## 5. PÉNALITÉS

### 5.1. Départ refusé

Le départ pourra être refusé par l'organisation en cas de :

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non-paiement de l'engagement.
- Retard de présentation non justifié supérieur à 15 minutes au départ de chaque étape ou à chaque parcours de démonstration.

### 5.2. Exclusion

L'exclusion de la manifestation pourra être prononcée par l'organisation en cas de :

- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive.
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, les autres participants, le public ou les autorités.
- Falsification de documents de contrôle.

- Non-respect de la signalisation, des injonctions de la directrice ou des signaux présentés par les signaleurs de piste (drapeaux rouges...)
- Rapport d'infraction des autorités.

## 6. ÉQUIPEMENTS

Tout chronomètre sera interdit à bord des véhicules (hors équipement d'époque).

## 7. ASSURANCES

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il appartient au participant de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation. Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

L'organisation souscrira une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément à la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ de la première épreuve de démonstration jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

## 8. PUBLICITÉ SUR LES VOITURES (hors publicité d'époque)

L'organisation se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.

## 9. APPLICATION DU RÈGLEMENT - RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation et seront sans appel.

L'organisation se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement ou au programme de la manifestation, ainsi que la possibilité de l'annuler partiellement ou en totalité si les circonstances l'exigent. Toutes modification sera communiqué sur le TOAV et sur l'application Sportity.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

## 10. CIRCULATION – ASSISTANCE

### 10.1. Parcours

Le tracé de démonstration est un parcours de rallye (100% asphalte). L'organisation n'est en aucun cas responsable de tout dommage sur la voiture en raison du tracé, ou de l'état de la route. Les participants se doivent d'avoir un comportement responsable et exemplaire sur tous les parcours de liaison et notamment respecter le code de la route et ses limitations de vitesse.

## 10.2. Dépannage – Assistance sur le parcours

En cas de panne sur le parcours, le participant se signalera de manière claire au moyen de son triangle de signalisation et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger ou une gêne pour les autres participants ou usagers de la route.

Toute intervention mécanique sera à la charge du participant. L'assistance et/ou le dépannage du participant sur les parcours de démonstration ne sera possible qu'en synchronisation avec la Directrice de course et le responsable de l'épreuve de démonstration.

**L'organisation se charge d'amener le véhicule hors du parcours de démonstration. Au-delà, les dépannages et rapatriements sont sous la responsabilité et à charge expresse et totale du participant.**

Tout participant ayant quitté le parcours, que ce soit pour raisons techniques ou personnelles, est tenu de le signaler immédiatement à l'organisation.

## 11. PARC D'ASSISTANCE

### 11.1. Ouverture et Fermeture du parc d'assistance

Le parc d'assistance sera accessible aux concurrents à partir de jeudi 28 mai 2026 à 9h00. Un emplacement de 36m<sup>2</sup> est attribué à chaque participant. Pour une surface supplémentaire, une demande doit être envoyée par email à l'organisation avant le vendredi 22 mai à 12h00. Le prix est de 20€ HTVA par m<sup>2</sup>. Le parc d'assistance fermera et devra impérativement être libéré le dimanche 31 mai 2026 à 10h00.

### 11.2. Comportement dans le parc d'assistance

Seuls auront accès au parc d'assistance les véhicules engagés dans la manifestation ainsi que les véhicules d'assistance munis d'un pass « SERVICE ».

La surface du parc d'assistance ne devra pas être détériorée. Il est interdit de planter des piquets ou autres matériels de fixation perforants. Le participant sera responsable des dégâts occasionnés.

Les directives environnementales sont applicables, à savoir :

- Mise en place d'une bâche étanche d'au moins 5 x 2 m pour la protection du sol.
- Positionnement d'un extincteur de 5 kg au moins à proximité immédiate et visible.
- La zone d'assistance ne doit pas subir de nuisances écologiques ni d'autre nature sous peine de sanctions.
- **Les déchets solides et liquides générés devront être éliminés par l'équipage conformément à réglementation.**
- Toute opération de ravitaillement en carburant est interdite dans l'enceinte du parc d'assistance.

### 11.3. Parcs d'assistance/Regroupement

Les « Parcs d'Assistance » sont à considérer comme des parcs de regroupement ouverts et libres avec assistances autorisées. A l'entrée du parc, le concurrent se verra attribuer une heure de sortie théorique. En aucun cas la durée de l'assistance sera inférieure à 20 minutes.

### 11.4. Restauration / Opérations de relations publiques en parc d'assistance :

- Toute opération de relations publiques comportant un service de restauration est soumise à l'approbation écrite de l'organisation ; celle-ci est à solliciter au plus tard à la date de clôture des engagements.
- La vente de produits de restauration dans le parc d'assistance est interdite.

## 12. REMISE DES PRIX

En aucun cas, la manifestation ne donnera lieu à un chronométrage ou à un classement faisant intervenir une notion de vitesse ou de moyenne imposée.

Une remise des prix basée sur des critères non sportifs (Prix de la presse – Prix du public – Prix du spectacle... etc.) se tiendra à l'issue de la manifestation à Alle-sur-Semois, au centre du rallye, le samedi 30 mai 2026 à partir de 20h00.

## 13. ENGAGEMENT

### 13.1. Nombre d'engagés

Le nombre maximum de véhicules autorisés au départ est fixé à **150** toutes catégories confondues. La priorité sera donnée aux véhicules des classes **ORIGINAL** et **RÉPLIQUE**.

### 13.2. Éligibilité du véhicule

AVANT de s'engager, le participant devra soumettre une **demande d'éligibilité** de sa voiture sur le site internet de la manifestation dans la rubrique «PARTICIPANTS » en vue de l'admission de celle-ci.

**DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ :**

<http://subscribe.ardennerallyfestival.be/>

Il sera informé en retour de l'éligibilité ou non de sa voiture ainsi que de la catégorie dans laquelle son véhicule sera admis.

Tous les candidats seront avisés du statut de leur demande dans les 20 jours qui suivent leur inscription au plus tard. Les équipages qui sont retenus recevront un email avec l'avis de virement. L'engagement sera validé à compter de la réception du règlement.

### 13.3. Droits d'engagement

- Paiements reçus AVANT le 30 mars 2026 = **790€**
- Paiements reçus APRÈS le 30 mars 2026 = **990€**

### 13.4. Coordonnées bancaires

Par virement bancaire (tous les frais sont à charge du donneur d'ordre)

**Compte au nom de :** STADE 27 S.A. Avenue du Stade, 27 - Z.I. Filaville B-4910 Theux (Belgique)

**IBAN:** BE30 7320 5965 1011 / **BIC :** CREGBEBB

**Communication:** ARF26 nom pilote + nom co-pilote

### 13.5. Remboursement de l'engagement

En cas d'annulation de l'événement, l'équipage pourra choisir entre un report de son inscription pour l'année suivante et un remboursement des frais d'engagement après déduction d'un montant forfaitaire de 150€ (frais de dossier).

En cas de forfait de l'équipage, les remboursements se feront selon la règle suivante :

- Si le forfait est déclaré avant la clôture des engagements, le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.
- Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le lundi 18 mai 2026 à 12h00, un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

**29 & 30 MAY 2026**  
ALLE-SUR-SEMOIS, BELGIUM



rtbf  
**CLASSIC 21**

rtbf  
**duvio**

VR<sub>sur</sub>  
es  
sem  
ois  
se

### 13.6. Pass complémentaires

Tout pass, document ou invitation supplémentaire pourra être commandé sur le site de l'Ardenne Rally Festival : <https://ardennerallyfestival.be/spectateur/tickets/>

## ANNEXE 1 - TIMING

**WWW.ARDENNERALLYFESTIVAL.BE**

